



ESJ Humanities

## Conflit Autour d'Un Espace Protégé : Cas du Parc National de Basse Casamance

*Abdourahmane Mbade Sène, PhD*

Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal

[Doi:10.19044/esj.2023.v19n5p36](https://doi.org/10.19044/esj.2023.v19n5p36)

Submitted: 15 November 2022

Accepted: 20 February 2023

Published: 28 February 2023

Copyright 2023 Author(s)

Under Creative Commons BY-NC-ND

4.0 OPEN ACCESS

*Cite As:*

Sène A.M. (2023). *Conflit Autour d'Un Espace Protégé : Cas du Parc National de Basse Casamance*. European Scientific Journal, ESJ, 19 (5), 36.

<https://doi.org/10.19044/esj.2023.v19n5p36>

### Résumé

Ce papier sur les espaces naturels protégés, s'inscrit dans un contexte national et international où les thématiques environnementales occupent une place de plus en plus importante dans les débats sociaux et les préoccupations politiques. Élément incontournable de la gestion des ressources naturelles, de l'aménagement des territoires et du développement durable, les espaces protégés traduisent des représentations très variables du rapport des sociétés à leur espace de vie. Ils sont les révélateurs des différences entre des modes concurrents de gouvernance des territoires. La méthodologie repose sur une recherche bibliographique et sur des enquêtes administrées par guides d'entretiens et par questionnaires. Les résultats permettent de comprendre les jeux et les stratégies d'acteurs en cours pour le contrôle et l'exploitation des ressources de l'aire protégée, mais également leur déclinaison ou leur transcription en plusieurs conflits latents ou ouverts et non au seul conflit ouvert de la crise casamançaise. Ils montrent également que le parc n'est pas à l'origine des conflits sur la scène locale, mais qu'il constitue un cadre qui facilite leur éclosion et leur lecture. Des recommandations sont enfin proposées sur des formes alternatives de gouvernance susceptibles d'apaiser ou de réguler les conflits autour du Parc.

**Mots-clés:** Parc National de Basse Casamance, espaces protégés, conflit, stratégies d'acteurs, gouvernance participative

## **Conflict around a Protected Area: Case of the Basse Casamance National Park**

*Abdourahmane Mbade Sène, PhD*

Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal

---

### **Abstract**

This paper on protected natural areas falls within national and international context where environmental themes occupy an increasingly important place in social debates and political concerns. An essential element in the management of natural resources, regional planning and sustainable development, protected areas reflect very variable representations of the relationship of societies to their living space. They reveal the differences between competing modes of territorial governance. The methodology is based on bibliographic research and on surveys administered by interview guides and questionnaires. The results make it possible to understand the games and the strategies of actors in progress for the control and the exploitation of the resources of the protected area, but also their variation or their transcription in several latent or open conflicts and not only to the open conflict of the Casamance crisis. They also show that the park is not at the origin of conflicts on the local scene, but that it constitutes a framework which facilitates their hatching and their interpretation. Recommendations are finally proposed on alternative forms of governance likely to appease or regulate conflicts around the Park.

---

**Keywords:** Basse Casamance National Park, protected areas, conflict, stakeholder strategies, participatory governance

### **Introduction**

Cet article intitulé « Conflit et aire protégée : le cas du Parc national de Basse Casamance » s'inscrit dans les thématiques de recherche sur les espaces protégés en Afrique. Les aires protégées en Afrique recèlent plusieurs intérêts et constituent un enjeu de développement de plus en plus important. Sur le plan économique, elles contribuent de façon significative aux activités éco-touristiques, aux commerces de ressources naturelles végétales et animales et participent considérablement à l'alimentation des communautés locales (Calandra, 2000 ; Mc Neely, 1993). Elles ont également un intérêt géopolitique pour les États surtout lorsqu'elles intègrent dans leur gouvernance les normes internationales de participation des populations endogènes et de développement durable. L'arrimage à ces nouvelles

« prescriptions internationales » permet aux États africains de développer leur partenariat et leur source de financement (Sène, 2016 ; Blanc-Pamart et Boutrais, 2002 ; Mbembe, 1999 ; Neumann, 1998).

Toutefois, face à ces enjeux importants, plusieurs aires protégées en Afrique se singularisent par des conflits qui sont souvent liés aux choix de leur territoire d'ancrage et à leur modalité de zonage ou d'aménagement (Giazzi et Morel, 2003 ; Mengue-Medou, 2002). En général, les travaux de recherche sur la thématique s'intéressent soit sur l'origine et la nature du conflit (Depraz, 2012 ; Cadoret, 2006), soit sur les impacts environnementaux néfastes du conflit dans l'espace protégé (Hanson et *al.*, 2009 ; Naaman, 2008 ; Vadrot, 2005).

Le Parc National de Basse Casamance (PNBC) rentre dans ce cadre spécifique d'espace protégé évoluant dans un contexte conflictuel entre acteurs. Dans ce papier, nous cherchons à déterminer les causes profondes du conflit autour du PNBC qui justifie sa fermeture et son inaccessibilité en dépit de ses enjeux importants sur le plan écologique et socio-économique. Le travail repose sur l'hypothèse selon laquelle la nature du conflit est liée aux types d'acteurs en jeu et à leurs stratégies. L'approche méthodologique adoptée repose principalement sur l'administration d'un questionnaire aux populations riveraines et de guide d'entretien aux acteurs impliqués dans le conflit.

L'intérêt et la spécificité de notre étude reposent particulièrement sur la construction des liens entre la nature du conflit et les types d'acteurs qui interviennent dans la gestion du PNBC. La modélisation de ces liens présente l'avantage d'éclairer les soubassements du conflit et par conséquent de déduire des propositions de solutions pour la résolution du conflit en jouant sur les stratégies des acteurs mobilisés pour la gouvernance du parc.

Ainsi, l'article aborde d'abord le cadre théorique du sujet, suivi d'une présentation de la zone d'étude et d'une discussion des résultats accompagnée des perspectives et recommandations pour la résolution du conflit.

## **Cadre théorique**

### ***Définition du concept de parc national***

L'IUCN (1994) a réparti les espaces protégés en 6 catégories en fonction des objectifs de management et du degré de « naturalité » de l'aire protégée. Dans cette typologie, le parc national est classé dans la deuxième catégorie. Il est défini comme une aire protégée gérée principalement dans le but de protéger les écosystèmes et à des fins récréatives.

Ainsi, selon l'IUCN (1994) : « c'est une zone naturelle, terrestre et/ou marine, désignée (a) pour protéger l'intégrité écologique dans un ou plusieurs écosystèmes dans l'intérêt des générations actuelles et futures, (b) pour exclure toute exploitation ou occupation incompatible avec les objectifs de la

désignation et (c) pour offrir des possibilités de visite, à des fins spirituelles, scientifiques, éducatives, récréatives et touristiques, dans le respect du milieu naturel et de la culture des communautés locales ».

Cette définition recoupe celle d'Héritier et Laslaz (2008, p. 16-17) qui stipulent que les parcs nationaux présentent les caractéristiques suivantes : (a) des dimensions souvent vastes (à la différence des réserves naturelles); (b) un rayonnement national et une fonction collective (qui concerne une grande partie, voire la totalité de l'État); (c) une faible anthropisation (réelle, construite ou imaginée) et une « nature » mise à l'écart de l'influence humaine. En effet, l'origine étymologique de parc provient du latin *parricus*, désignant à l'origine une parcelle entourée d'une clôture. Par conséquent, l'idée sous-jacente de clôture est donc indissociable de cette appellation; (d) des fonctions récréatives et des objectives d'éducation à l'environnement.

Au Sénégal, le Code forestier, dans son Décret 98-164 du 20 février 1998 (article R.2), considère les parcs nationaux comme faisant partie du domaine forestier de l'État au même titre que l'ensemble des autres zones classées comprenant les forêts classées, les réserves sylvo-pastorales, les périmètres de reboisement et de restauration, les réserves naturelles intégrales et les réserves spéciales. Le Code forestier définit les parcs nationaux en ces termes : « Les parcs nationaux sont des zones où des restrictions ou des interdictions quant à la chasse, la capture des animaux, l'exploitation des végétaux, des produits du sol ou du sous-sol sont édictées en vue de la conservation de la nature » (article R.8).

À partir de ces définitions, nous pourrions retenir l'idée qu'un parc est un espace placé sous la tutelle directe d'un État (ou de plusieurs dans le cas des parcs transnationaux ou internationaux) qui a décidé de sa création, de ses limites et de sa réglementation. Sa finalité est principalement la protection de l'environnement, mais il tolère la présence et les activités humaines (ce qui le différencie des réserves intégrales), et ce souvent sans concertation avec les populations locales.

### ***Enjeux écologiques du PNBC***

Le parc dispose d'une végétation luxuriante essentiellement liée au fait que la population de la région est traditionnellement conservatrice de la nature. Sa forêt se particularise par une diversité d'espèces endémiques. La mangrove qui borne les bolongs du parc est en bon état végétatif et offre un paysage magnifique. Plusieurs espèces de mammifères différentes ont été identifiées dans le parc. Ainsi, il y a la présence de mammifères telles que les panthères, les buffles de forêt, les hippopotames, les cobes de buffon, les guib harnaché, les céphalophes. Des espèces rares comme le lamantin et l'oryctérope sont toujours observées au niveau des villages riverains (Essaute, Emaye, Effock, Siganar...). Enfin le porc-épic, les écureuils ainsi que les espèces de primates

comme le galago du Sénégal, le colobe, le patas et le singe vert sont encore présents dans le parc et ses alentours.

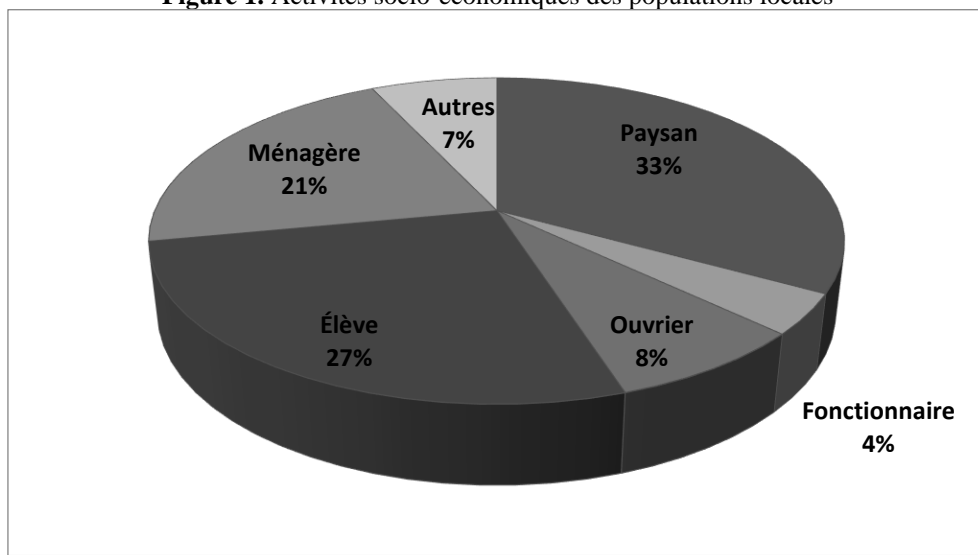
Les reptiles sont très diversifiés car presque toutes les espèces soudano-guinéennes peuvent être rencontrées dans le parc. Toutefois, le Mamba vert et le python royal sont de plus en plus difficiles à observer. Parmi les insectes, les papillons (*Eu-phaedragausape* et *Charaxessingha*) ne sont observés en Afrique de l'ouest que dans cette région. Des araignées arboricoles géantes non identifiées existent dans le parc mais deviennent très difficiles à observer. L'avifaune est bien conservée dans le parc car la zone est arrosée par un réseau hydrographique très important qui offre une disponibilité de poissons et de phytoplancton. Plusieurs espèces dominées par des pélicaniformes y sont présentes. Parmi ces espèces, figurent le grand calao à casque jaune (*Ceratogymnasaelata*), le touraco vert (*Turacuspersa*), le Malimbe à bec bleu (*Malimbusnitens*) qui sont endémiques à la zone mais qui sont devenus rares.

### ***Caractéristiques socio-économiques des communautés riveraines***

La population riveraine du parc est essentiellement constituée de diolas. La plupart de la population est autochtone et son installation antérieure à la création du parc. Elle exerce des activités de production (cultures sous pluie notamment) à la périphérie du parc. Les paysans représentent environ 33 % de la population (Figure 1). Cette profession est naturellement renforcée par la présence des femmes, ici considérées comme des ménagères (21%), même si elles sont également toutes des paysannes. Plusieurs activités sont répertoriées : la pratique de l'agriculture, de la pêche artisanale, de l'élevage traditionnel de petits ruminants, la récolte des produits forestiers ligneux et non ligneux, etc. Toutefois, les activités dominantes sont l'agriculture et la pêche traditionnelle, à côté de la récolte du vin de palme et l'élevage dans une moindre mesure.

Les élèves, constitués d'environ 27% de la population riveraine, montrent ainsi l'importance du taux de scolarité dans la zone. Les ouvriers (8%) et les fonctionnaires (4%) sont très souvent des résidents migrants.

**Figure 1.** Activités socio-économiques des populations locales

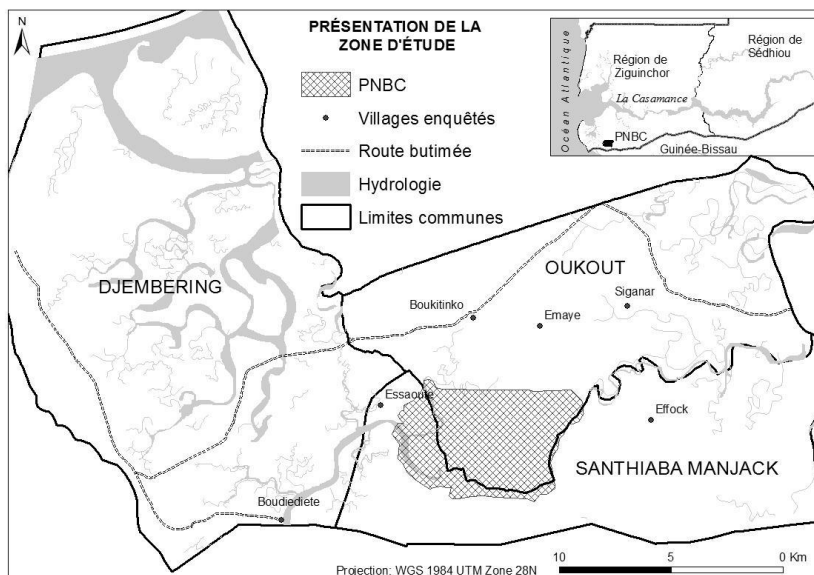


### ***Cadre géographique du parc***

D'une superficie de 5000 hectares, le PNBC est créé en 1970 et constitue avec le Parc National du Niokolo-koba (1969) et de celui des Oiseaux du Djoudj (1971), les trois premiers parcs nationaux du Sénégal.

Le parc est localisé dans le département d'Oussouye de la région de Ziguinchor située au Sud-ouest du Sénégal. Il s'étend sur les villages de Boukitinko, Emaye et Siganar de la Commune d'Oukout, les villages d'Effoc et Essaoute de la Commune de Santhiaba Manjack et le village de Boudiediet de la commune de Djembering. Le parc est délimité à l'intérieur des cinq premiers villages et crée ainsi une discontinuité géographique entre ces différentes collectivités voisines. Localisé à proximité de la frontière avec la Guinée-Bissau, il est limité par la commune d'Oukout au Nord et la commune de Santhiaba Manjack à l'Est, au Sud et à l'Ouest (Carte 1). La commune de Djembering n'est pas frontalière avec le parc mais est localisée à seulement moins de trois kilomètres de lui.

**Carte 1. Localisation de la zone d'étude**



## Méthodologie

Tout d'abord, comme dans toute recherche, nous avons, dans un premier temps, procédé à une recension des écrits, notamment des études de cas en Afrique et dans d'autres pays en développement, afin d'identifier des éléments de la problématique des relations conflit/parcs nationaux/communautés.

Ensuite, des enquêtes de terrain sont réalisées dans les six villages riverains du parc : *Boukitinko*, *Emaye*, *Effock*, *Siganar*, *Essaoute* et *Boudiediet* (Carte 1). Elles portent sur la gouvernance du PNBC, la construction des rapports sociaux entre acteurs et leur traduction en conflit. Les deux techniques d'enquêtes utilisées sont les entretiens et les questionnaires. Les guides d'entretiens sont administrés aux personnes et institutions impliquées dans la gestion du parc (élus locaux, représentants de l'administration publique, gestionnaires des parcs, organismes de la société civile, etc.). Cette technique d'enquête par l'usage de guides d'entretiens permet de recueillir des données qualitatives.

Quant au questionnaire, il est administré aux populations des six villages riverains qui sont témoins de la période de la mise en place du parc et de l'ensemble des conflits qui s'y manifestent. La technique d'échantillonnage utilisée est alors non probabiliste et par quotas puisque le nombre d'entrevues par questionnaire est fixé en fonction de la taille du village (Cf. Carte 1 ci-dessus sur les villages qui sont enquêtés). Sur une population mère de 3095

habitants (ANSD, 2008), 388 personnes sont enquêtées en fonction d'un quota fixe pour chaque village, soit un échantillonnage d'environ 12%.

## **Résultats**

### ***À l'origine du conflit autour du parc, sa création***

L'opinion la plus fréquente est, celle pour qui, l'idée de la création du PNBC par l'Etat du Sénégal avait pour objectif d'atténuer les tensions foncières opposant les villages d'Effock, de Siganar et d'Emaye, notamment pour le contrôle du territoire de l'actuel parc, alors riche en ressources naturelles forestières, hydriques et animales. Ainsi, en 1970, il fut érigé, par Décret, sur cet espace, le PNBC désormais contrôlé par les agents des Parcs.

Selon d'autres versions, la création du parc rentre dans un contexte de protection de la faune et de la flore très riche dans cette zone de la Basse Casamance. Un ensemble de directives a été mis en place dans l'optique d'une gestion de ces ressources à travers les restrictions et la régulation sur la chasse, la pêche, la coupe de bois, etc. Or, la zone occupée par le parc jouait un rôle essentiel dans la vie socio-économique et culturelle des populations locales riveraines. Ainsi, elles percevaient ces nombreuses restrictions comme une expropriation les empêchant de satisfaire leurs besoins alimentaires quotidiens. Des tensions sont alors apparues entre les populations voulant continuer à exploiter les ressources et les agents du parc chargés de les protéger.

### ***Accentuation du conflit autour du parc avec l'avènement de la crise casamançaise***

En revanche, l'avènement de la crise casamançaise a totalement bouleversé le fonctionnement de la vie des populations autour du parc. Les nombreux affrontements entre les éléments armés des combattants du MFDC et l'armée régulière de l'État du Sénégal ont causé d'énormes pertes en vies humaines et des déplacements de populations fuyant les villages. Ainsi, s'est installée une situation socio-économique désastreuse accentuée par la pauvreté et la peur des populations liée à la crise. Le 13 Janvier 1993, à la suite d'une attaque commanditée par le MFDC entraînant la mort de trois agents du parc, ce dernier fut fermé. La quasi-totalité des activités de gestion effectuées à l'intérieur de l'aire protégée ont alors cessé. Le parc est alors utilisé comme « zone refuge » par des éléments armés même s'il ne semble pas être une zone de prélèvement des ressources destinées à financer les protagonistes de la crise.

Mais, récemment, à la demande des populations périphériques principales bénéficiaires des retombées du parc, la Direction des parcs nationaux a ré-ouvert le 22 février 2001 son bureau dans la commune d'Oussouye et a fourni les moyens nécessaires pour une sensibilisation idoine



en vue d'une réouverture effective du parc. Par ailleurs, l'accalmie constatée au cours des dernières années, marquée par le retour progressif des populations dans leurs terroirs d'origine, sonne comme une nouvelle ère et un motif d'espoir dans la perspective d'une réouverture totale du parc et la relance de ses activités pour le bien-être des populations.

### ***Typologie des conflits autour du PNBC***

Selon Depraz (2012, p. 280), les causes des conflits, dans le cadre des espaces naturels protégés sont diverses et peuvent être écologiques, économiques, politiques ou psychologiques. Dans ce contexte, l'origine du conflit est liée aux catégories d'acteurs présentes et à la nature de leur relation. Ainsi, le terme « conflit » renvoie à plusieurs types de tensions entre acteurs, à savoir :

- le conflit de voisinage, ou d'environnement, dont la cause est un désaccord entre acteurs locaux cohabitant quotidiennement, mais subissent des nuisances uni- ou bilatérales (externalités négatives du parc) qui génèrent le conflit;
- le conflit d'aménagement qui est causé par des propositions d'évolution du territoire par certains types d'acteurs et contestées par d'autres;
- le conflit d'accès qui est causé par la contestation des groupes d'acteurs endogènes de l'utilisation du territoire par des acteurs exogènes;
- le conflit d'usage, dont l'origine est une concurrence dans l'usage envisagée du territoire par des utilisateurs externes qui se solde par une friction entre eux.

Ainsi, la diversité des groupes d'acteurs en présence se traduit par une pluralité des types de conflits (Figure 2). Plusieurs types de conflits peuvent ainsi être identifiés dans le cas du PNBC en fonction de cette classification.

### ***Un conflit de voisinage entre communautés locales et éléments armés***

La majorité des populations riveraines autochtones du PNBC ont peur d'accéder au parc par crainte des mines implantés par les éléments armés, mais également de leurs représailles souvent violentes (bastonnades, viols, menaces psychologiques, etc.). Toutefois, dans certains villages comme Emaye, Effock et même Essaoute, de rares individus bravent quelques fois ces risques en pénétrant dans le parc pour des besoins de chasse, de pêche et de cueillette, au péril de leur vie.

### ***Un conflit d'aménagement entre communautés locales et agents du parc***

Les résultats de la recherche indiquent que 75% des populations enquêtées des villages riverains considèrent que l'État les a expropriés de leur terre en mettant en place le parc. Plusieurs d'entre elles considèrent également que le parc, surtout dans le contexte de la crise actuelle ayant entraîné sa fermeture par l'État, a des impacts négatifs sur leurs activités et leur niveau de vie. La création d'un parc pouvant être considérée comme un acte d'aménagement, on pourrait alors inscrire la nature du conflit entre communautés locales et agents de l'État, comme un conflit d'aménagement. En effet, la nature du conflit n'est pas ici ouverte mais plutôt latente puisque les réactions des communautés locales sont plutôt passives. Celles-ci semblent adoptées majoritairement des comportements d'adaptation ou d'indifférence.

### ***Un conflit d'accès entre éléments armés et agents du parc, représentants de l'État***

L'historique de la fermeture du parc par l'État en 1993 est lié à la mort de trois agents des parcs, tués par des éléments armés. L'État s'est alors retiré du parc occupé depuis lors par des éléments armés qui l'ont miné afin d'en interdire l'accès aux autres acteurs qu'ils s'agissent des populations locales ou des représentants de l'État. De 1970, date de la création du parc jusqu'en 1993, l'État occupait le territoire et y réalisait des activités d'aménagement. Le conflit entre l'État et les éléments armés qui s'est soldé par un retrait de l'État du territoire et une occupation par les éléments armés pourrait donc être caractérisé comme un conflit d'accès. Ici, on est en phase avec un conflit ouvert caractérisé par un rejet et une répression des éléments armés vis-à-vis des représentants de l'État, considérés comme acteurs externes.

### ***Solutions adaptées aux types de conflit autour du PNBC***

La catégorisation des conflits dans le PNBC à partir du jeu des acteurs facilite l'identification de solutions adaptées. En effet, le modèle adopté détermine l'origine et caractérise les conflits entre acteurs. Ce qui a abouti à la construction d'un système des conflits entre acteurs autour du PNBC. En confrontant ce système avec les modèles connus de résolution des conflits autour des espaces protégés, nous avons adopté des modes de résolution des conflits autour du PNBC adaptées (Figure 2).

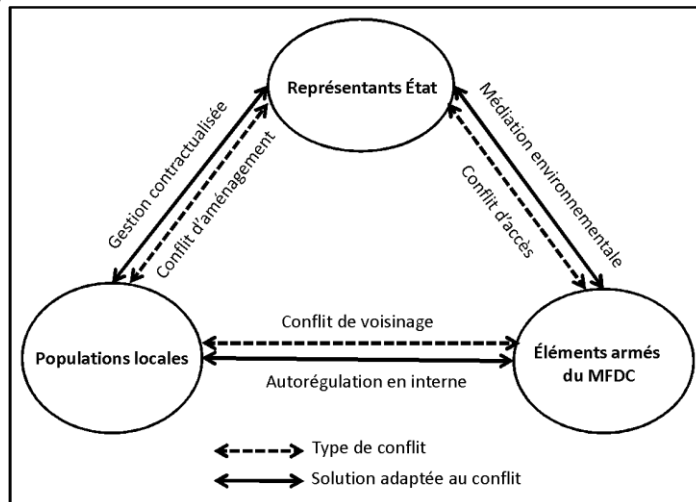
En géographie sociale, sur les aires protégées, le conflit peut être perçu comme une étape nécessaire à la construction des nouveaux rapports sociaux sur la scène locale. Dans ce cas, le conflit ne correspond pas à une anomalie du jeu social sur le local et ne traduit pas non plus une dégradation des rapports sociaux néfaste à la bonne gouvernance du territoire. Tout au contraire, il émane d'une stratégie d'acteurs et permet de réguler les rapports sociaux à l'échelle de la localité. Caron et Torre (2006) arguent ainsi que le conflit, loin

de constituer la dernière étape de la dégradation d'une relation, constitue plutôt une forme de coordination des acteurs, une forme d'apprentissage du lien social, avec son histoire, ses développements, ses pics et ses accalmies. Ainsi, même dans sa forme la plus nuisible, le conflit peut évoluer progressivement vers un consensus. Dans le cas du PNBC, on a un conflit entre éléments armés et populations locales dont l'ampleur oscille au cours des années, pouvant parfois atteindre des périodes d'accalmies de longue durée. De même, les liens sociaux entre les éléments armés et les communautés locales ne semblent pas s'éroder en dépit du conflit ouvert sur l'occupation et l'exploitation des ressources du parc. Dans un pareil cas, les solutions recommandées reposent sur une *autorégulation en interne* au travers d'un « sacrifice symbolique ».

Le conflit peut être également considéré comme une trajectoire territoriale évoluant vers un but, celui de sa résolution. Toutefois, cette évolution n'est ni linéaire, ni exempte de ruptures. Dans ce cas, une *gestion contractualisée* de l'espace protégé peut être une solution à la crise. Cette forme de gestion s'appuie sur des conventions entre acteurs, et sur une implication de l'espace protégé dans le développement des espaces riverains extérieurs à la zone protégée. Le PNBC pourrait s'engager vers cette forme de sortie de crise, notamment entre représentants de l'État et populations locales, en encourageant le développement d'activités des populations riveraines aux alentours du parc via des plans d'aménagement concoctés par des spécialistes et les résidents autochtones.

Une autre forme de résolution des conflits intitulée « *médiation environnementale* » a été proposée dans l'étude et la résolution des conflits autour des espaces protégés. Conceptualisé en Amérique du Nord dans les années 1970 sous le concept de « modes alternatifs de règlement du conflit » - en anglais *alternative dispute resolution* (Cadoret, 2006), cette forme de gestion des conflits repose sur l'arbitrage. Il s'agit d'une médiation froide faisant souvent intervenir une personnalité extérieure chargée de faciliter l'échange d'informations et d'intercéder dans l'échange pour filtrer les blocages. Dans ce cas, la gestion communautaire de l'espace protégé peut être un mode pertinent de résolution du conflit. La médiation peut alors s'opérer lors de la rédaction des contrats de concession et des plans d'aménagement. Cette forme de résolution de conflit pourrait également s'appliquer dans le cas du PNBC surtout entre les éléments armés et l'État où le degré conflictuel est à un niveau tel qu'il serait difficile d'entamer des négociations sans médiation.

**Figure 2.** Système d'interaction conflictuelle des acteurs du PNBC et les solutions adaptées



## Discussion et recommandations

### *Atténuation du conflit liée à l'adoption d'un système de gouvernance participatif*

Les difficultés notées au début de la création du parc résultent d'une défaillance de sa gouvernance qui n'impliquait pas suffisamment les populations locales. Nous avons au début de la création du PNBC un exemple de méthode de gestion traditionnelle environmentaliste basée sur la conservation. Cette approche de gestion initiale est connue pour les nombreuses tensions qu'elle génère, notamment les problèmes d'équité entre acteurs (Sène, 2019 ; Sène, 2008 ; Birraux-Ziegler, 2007). Quelle que soit l'opinion, on retrouve ici l'idée d'Héritier et Laslaz (2008) qui stipulent la continuité des politiques coloniales et post-coloniales basées sur le fait étatique comme appareil exclusif de gestion de l'espace. « À la fois dans leur dimension politique de contrôle des populations et dans leur dimension économique de marchandisation des ressources, les parcs nationaux (en Afrique) représentaient un archétype d'outil étatique de gestion des hommes et de l'espace » (Héritier et Laslaz, 2008, p. 215). Ces politiques entraînaient une ségrégation dans l'accès et l'usage des parcs nationaux plutôt orientés vers un tourisme international très largement tourné vers un public aisé. Elles ont donc systématiquement marginalisé les populations locales riveraines les plus pauvres (Constantin, 1988). Élitiste et répressif, ce modèle de gouvernance s'est globalement traduit par un échec. Plusieurs facteurs justifient cet échec.

D'une part, ce modèle était économiquement peu rentable puisque la surveillance des parcs nécessitait d'énormes moyens, souvent supérieurs à leurs revenus. D'autre part, la mainmise de l'État sur des espaces parqués a provoqué des politiques répressives sur les paysans (cas du PNBC), des

procédures de détournement de la rente conservacionniste aux plus hauts niveaux de la société et du développement du braconnage par les classes dirigeantes (Gibson, 1999).

Cependant, la gouvernance du PNBC a connu une évolution avec le recrutement et la formation d'éco-gardes pour une sensibilisation des populations sur l'importance du parc et de la gestion de ses ressources. Avant l'éclatement du conflit casamançais au début des années 1980, plusieurs activités étaient également permises dans le parc. Il s'agit notamment des fêtes, des cérémonies culturelles telles que l'*éconkon* (une danse traditionnelle diola), la lutte traditionnelle, etc. Le nettoyage saisonnier des axes de passage vers le parc était permis et constituait une source de revenus pour les hommes et les jeunes des villages riverains. De même, la présence de campements à l'intérieur du parc constituait un emploi pour la population. Afin de mieux impliquer la population riveraine dans la protection du parc, il leur était permis de pratiquer l'agriculture sur ses alentours. L'ensemble de ses mesures en faveur d'un modèle de gestion participative ont considérablement réduit les tensions notées au lendemain de la création du parc.

### ***Recommandations de solutions aux conflits du PNBC par les acteurs***

Les résultats des enquêtes indiquent plusieurs perspectives pour la résolution des conflits autour du PNBC. Ces perspectives pourraient correspondre à des recommandations puisqu'elles reposent sur des solutions concrètes incontournables envers tous les trois grands groupes d'acteurs que sont les éléments armés, les populations locales et l'État. Les solutions majoritairement annoncées par les enquêtées sont : le retour de la paix en Casamance (déminage, désarmement et arrêt des combats et des violences dans toute la Casamance), l'accessibilité du parc aux populations locales et l'adoption d'une gouvernance participative par les autorités étatiques.

En effet, la quasi-totalité des personnes des villages enquêtés ont privilégié le retour de la paix en Casamance, car selon elle, les conflits identifiés autour du PNBC et l'arrêt des activités dans le parc sont essentiellement dus au contexte de la crise casamançaise. La seconde plus importante proposition est l'accès de la population locale riveraine aux ressources du parc. Enfin, en troisième position, les personnes enquêtées invitent vers un modèle de gestion participative qui leur permet de tirer profit des ressources de l'espace protégé, tout en fixant des lois sur l'exploitation de celles-ci. Elles estiment que l'autorité administrative doit également planifier la gestion du parc en les impliquant dans les processus de prises de décision, mais également en les responsabilisant davantage. Ainsi, les propositions pour une résolution des conflits autour du PNBC sont diverses et variées (Tableau 1). En moyenne, 34,3% de la population des six villages enquêtés estiment qu'un retour de la paix autour du parc et une redynamisation de ses activités

socio-économiques dépend d'abord du retour de la paix dans la région. Cette opinion est suivie respectivement par l'accès des populations au parc (22,2% en moyenne) et un modèle de gestion participative (20,2% en moyenne). Ces résultats montrent la portée de l'enjeu du retour de la paix dans la région et sur la scène du territoire local abritant l'espace protégé. Les populations locales le perçoivent majoritairement comme le levier pour la reprise des activités de développement du parc et une amélioration de sa gestion.

**Tableau 1.** Recommandations des acteurs pour la résolution des conflits autour du PNBC

VILLAGES	Effock	Emaye	Siganar	Boukitinko	Boudiediet	Essaoute	Moyenne
<b>SOLUTIONS</b>							
Accès aux ressources du parc	9%	7%	9%	20%	8%	30%	22,2%
Fin de la crise casamançaise	9%	39%	14%	50%	75%	19%	34,3%
Gouvernance participative du parc	64%	10%	24%	4%	0%	19%	20,2%
Ne sais pas	8%	13%	43%	26%	17%	33%	23,3%

Le Tableau 1 montre des disparités dans l'ensemble des perspectives déclinées au niveau des différentes localités enquêtées. En effet, si nous nous intéressons au plus grand pourcentage par localité, nous remarquons que pour Effock, la population évoque comme perspective principale une gestion participative du parc (64%). A Emaye, la population s'intéresse avant tout à un retour de la paix (39%). D'ailleurs, il est important de noter que cette localité et celle de Boukitinko (50%) réclament la paix en premier lieu car elles font partie des zones les plus impactées actuellement par le conflit casamançais.

A Sigantar et Essaoute, les résultats sont assez contrastés du fait que l'essentiel de la population enquêtée semble méconnaître ou préfèrent ne pas se prononcer sur le fonctionnement et les enjeux autour du parc. C'est la raison pour laquelle, les grands pourcentages dans ces localités sont enregistrés au niveau de la rubrique « sans opinion », avec respectivement 43% pour Sigantar et 32% pour Essaoute. Néanmoins, 24% de la population à Sigantar réclame une gestion participative du parc contre 30% à Essaoute qui préconise un accès aux ressources de l'aire protégée. Il faut également noter que le village de Boudiediet avec 75% de la population qui préconise la paix est une exception par rapport aux autres localités car il n'est pas riverain du parc, bien qu'il soit peuplé d'une forte communauté de pêcheurs menant leurs activités dans le bolong longeant l'espace protégé. Une analyse globale du tableau permet cependant de conclure que les populations riveraines sont, en général,

favorables au retour de la paix en Casamance et à une gouvernance participative du PNBC pour la résolution des conflits autour du parc.

## **Conclusion**

L'étude des conflits autour du PNBC est une contribution sur la dimension sociale des parcs et des réserves en Afrique. Son intérêt réside dans le fait qu'elle a amélioré nos connaissances sur les incidences du conflit casamançais sur l'évolution du parc. L'analyse des conflits autour du PNBC améliore finalement notre lecture de l'espace protégé qui est le résultat d'une construction sociale, révélateur des tensions sociales et des enjeux politiques autour de la gouvernance des ressources naturelles locales. Elle améliore également notre connaissance sur les enjeux et la portée ou la nature des impacts de cette crise casamançaise. L'étude du parc pourrait alors, dans ce sens, être considérée comme un laboratoire qui met en lumière toute la complexité du système d'actions des acteurs territoriaux sur leurs ressources naturelles et environnementales.

À la lumière de nos résultats, une typologie des acteurs, constitués par trois groupes à savoir les éléments armés, les populations locales et les représentants de l'État, est réalisée et un modèle de caractérisation de la nature ou du degré de conflit entre acteurs est généré. Le modèle met en exergue trois types de conflits entre les principaux acteurs : (1) un conflit de voisinage entre les acteurs autochtones constitués par les éléments armés et les populations locales. Les rapports entre ces deux groupes d'acteurs par rapport à l'espace protégé sont plutôt des rapports de défiance, de tensions et de divergences. Les uns interdisant l'accès aux autres sous peine le plus souvent de châtiments corporels (bastonnades, viols, etc.). (2) Un conflit d'accès entre les éléments armés, acteurs endogènes et l'État, acteur exogène, qui se traduit par de vives tensions entre eux et un rejet de l'espace protégé. Ce rejet s'explique par la fermeture du parc et la suspension de toutes ses activités internes à l'aire protégée par l'État d'une part, et les activités consistant à miner le parc afin d'en interdire l'accès aux autres acteurs par les éléments armés d'autre part. On est donc ici en face d'un conflit ouvert qui, pour sa résolution pourrait sans doute nécessiter une médiation ou un arbitrage d'une personnalité extérieure aux deux entités. (3) Un conflit d'aménagement entre les populations locales et l'État qui est de nature plutôt passive. On est donc en face d'un conflit latent ou les deux acteurs semblent trouver un compromis.

Au final, on peut noter que dans notre cas d'étude, l'espace protégé n'est pas à l'origine des tensions observées sur le territoire local. Pour le PNBC, la plupart des personnes enquêtées confirment justement que la tension autour du foncier entre différents résidents dans ce territoire riche en ressources naturelles a précédé la création du parc. La finalité de ce dernier étant alors une réponse aux tensions par le compromis spatial proposé par

l'État. Cependant, la création du parc n'a fait que cristalliser ou complexifier le conflit territorial déjà existant. L'éclatement de la crise casamançaise à l'échelle de toute la région de la Casamance opposant les éléments armés du MFDC et l'État du Sénégal, à partir du début des années 1980, a intensifié les conflits autour du PNBC au point d'entraîner sa fermeture. Ainsi, les recommandations issues des enquêtes auprès des communautés riveraines pour le règlement des conflits entre acteurs autour du parc militent avant tout en faveur d'un retour de la paix dans la région casamançaise (34,3%) suivi respectivement par leur accès aux ressources naturelles et environnementales du parc (22,2%) et à une approche de gouvernance participative du parc par l'État (20,2%).

### **Remerciements**

Ce travail a été réalisé avec l'aide de plusieurs acteurs dont nous tenons à présenter nos chaleureux remerciements.

Nous remercions d'abord la Banque Mondiale qui a financé entièrement ce projet de recherche, ensuite la Direction des Parcs Nationaux qui nous a autorisé à mener nos travaux de terrain dans le PNBC et le Capitaine Mamadou DIEDHIOU Conservateur du PNBC pour sa disponibilité et ses recommandations tout au long de la recherche.

Nous remercions également les étudiants du Département de Géographie Serge C. A. SAMBOU, Mamadou THIOR, Djiby SOW, Mamadou M. DIALLO et Mariama BADJI qui ont participé aux enquêtes de terrain.

### **References:**

1. Birraux-Ziegler, P. (2007). Ethiques environnementales et territorialités autochtones. In Lolives, J. et O. Soubeyran (dir. de), L'émergence des cosmo-politiques. Paris, La Découverte, 231-243.
2. Blanc-Pamart C. et Boutrais J. (2002). Les temps de l'environnement: d'un sauvetage technique à une gestion locale en Afrique et à Madagascar. *Historiens et géographes*, N° spécial Congrès de l'UGI de Durban aout 2002 : Regards sur l'Afrique, F. Bart, J. Bonvallot & R. Pourtier (eds.), 39-58.
3. Cadoret, A. (2006). Conflits d'usage liés à l'environnement et réseaux sociaux : enjeux d'une gestion intégrée? Le cas du littoral de Languedoc-Roussillon. Une thèse de doctorat de géographie-aménagement, Montpellier, Université Paul Valéry, 586 p.
4. Calandra L.-M. (2000). Protection de la nature et colonialisme : l'expérience de l'Afrique occidentale française. In *Milieu, colonisation et développement durable. Perspectives géographiques sur*



- l'aménagement, V. Berdoulay&SoubeyranO (eds.), Paris, L'Harmattan, 139-153.
5. Caron, A. et Torre, A. (2006). Vers une analyse des dimensions négatives de la proximité, les conflits d'usage et de voisinage dans les espaces naturels et ruraux. Revue en ligne Développement durable et territoires, Dossier 7 : Proximité et environnement, <http://developpementdurable.revues.org/document2641.html>.
  6. Constantin, F. (1988). La production sociale des espaces naturels protégés : Ossau-Tsavo mêmes combats?. In F. Constantin (coord.), Mélanges en l'honneur du professeur J. Aventure. Aux frontières de l'économie et du droit, Pau, Univ. De Pau et des Pays de l'Adour, 153-182.
  7. Depraz, S. (2012). Géographie des espaces protégés. Genèse, principes et enjeux territoriaux. Paris, Armand Colin, 320p.
  8. Giazzi, F. et Morel, A. (2003). Conservation et développement dans la Réserve naturelle nationale de l'Air et du Ténééré. In P. Cosaert et F. Bart (éd.), Patrimoine et développement dans les pays tropicaux, Pessac, DYMSET (Espaces Tropicaux, n°18), 179-190.
  9. Gibson, C.C. (1999). Politicians and poachers. The political economy of wildlife policy in Africa, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 244 p.
  10. Giraud, F., Guyot, S. et Houssay-Holzschuch, M. (2004). Les aires protégées dans les recompositions territoriales africaines. L'Information géographique, n° 4, 6.
  11. Hanson, T., Brooks, T.M., Da Fonseca, G.A.B., Hoffmann, M., Lamoreux, J.F., Machlis, G., Mittermeier, C.G., Mittermeier, R.A. et Pilgrim, J.D. (2009). Warfare in Biodiversity Hotspots. Conservation Biology, vol.x, n°x, 1-10.
  12. Héritier, S. et Laslaz, L. (sous dir. de). (2008). Les parcs nationaux dans le monde : Protection, gestion et développement durable. Paris, Édition Éditions Ellipses, 215-221.
  13. Ibo, J. et Leonard E. (2000). Les ambiguïtés d'une gestion "participative" des forêts classées (Côte d'Ivoire). In Administrer l'environnement en Afrique, D. Compagnon & F. Constantin (eds.), Paris/Nairobi : Karthala/IFRA, 287-314.
  14. Mbembe, A. (1999). Les frontières mouvantes du continent africain. Le Monde Diplomatique 548 (novembre), 22-23.
  15. McNeely, J.A. (1993). Economic incentives for conserving biodiversity: lessons for Africa. *Ambio*, 22(2-3): 144-150.
  16. Mengue-Medou, C. (2002). Les aires protégées en Afrique : perspectives pour leur conservation. *Vertigo - la revue*

- électronique en sciences de l'environnement, Vol. 3 Num. 1, URL : <http://vertigo.revues.org/4126> ; DOI : 10.4000/vertigo.4126
17. Naaman, R. (2008). L'environnement blessé par les conflits armés. In Novethic. Novethic, le média expert du développement durable.
  18. Neumann R.P. (1998). *Imposing Wilderness: struggles over livelihood and nature preservation in Africa*. Berkeley: University of California Press.
  19. Petit, D. (2002). De l'espace protégé au territoire de développement, du réglementaire au contractuel. Expériences d'une réserve naturelle dans les Pyrénées Orientales. *Revue de l'économie méridionale*, n° 200, vol. 50, fasc. 4, Montpellier, MTE/Université Paul Valéry, 385-406.
  20. Sène, A.M. (2008). *Des institutions internationales à l'action locale : à quelles échelles le développement durable est-il efficace ? Le cas des équipements structurants dans le bassin versant du fleuve Sénégal*. Thèse de Doctorat en Géographie, Université Joseph Fourier, Grenoble, 588p. [http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/41/37/31/PDF/THESE\\_SENE.pdf](http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/41/37/31/PDF/THESE_SENE.pdf).
  21. Sène, A.M. (2016). *La Convention sur la diversité biologique: des défis du développement durable à l'opposition d'enjeux entre le Nord et le Sud*. Dans GAGNON, C. (éditrice). *Guide québécois pour des Agendas 21<sup>e</sup> siècle locaux : applications territoriales de développement durable viable*, [En ligne] <http://demarchesterritorialesdedeveloppementdurable.org/convention-sur-la-diversite-biologique>
  22. Sène, A.M. (2019). *Justice environnementale : débats autour du concept et perspectives d'application*. *La Revue Marocaine de la Pensée Contemporaine*, No 3, Janvier 2019, p. 1-11.
  23. Sénégal (République du), Agence nationale de la Statistique et de la Démographie, ANSD. (2008). *Résultats définitifs du troisième recensement général de la population et de l'habitat de 2002*. Rapport définitif, Dakar, Ministère de l'Économie et des Finances.
  24. UICN. (1994). *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées*, CPNAP/WCMC. UICN, Gland et Cambridge, x+261p.
  25. Vadrot, C.M. (2005). *Guerres et environnement; Panorama des paysages et des écosystèmes bouleversés*. Paris, Delachaux et Niestlé, 252 p.